

## Santé et services sociaux : double emploi et gaspillage dans l'accompagnement des usagers qui portent plainte

**Montréal, le 6 février 2017** – À l'occasion de son passage aux auditions publiques portant sur le projet de loi n° 130, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, interpelle le gouvernement afin qu'il revoie l'organisation de l'accompagnement des usagers qui portent plainte.

« Les usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux ont besoin d'être informés à propos de leurs droits et d'être accompagnés s'ils ont une insatisfaction à l'endroit des soins et des services reçus. C'est uniquement ainsi que la possibilité de porter plainte mènera vraiment à une amélioration des services. Et c'est exactement le mandat des comités des usagers.

Or, à l'heure actuelle, le gouvernement duplique le mandat des comités reconnus par la Loi en finançant des organismes régionaux pour faire exactement la même chose. Pire encore, le coût de l'accompagnement par ces organismes est sept fois plus élevé que s'il était réalisé par des comités des usagers ou des comités de résidents. Dans le contexte actuel, de telles dépenses sont injustifiables. Il est impératif que des changements majeurs soient apportés », déclare M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Selon les données que le RPCU présentera en commission parlementaire, le coût d'un accompagnement par un organisme régional est de près de 700 \$, alors qu'il est de moins de 100 \$ pour un comité. « Même le secteur privé arrive à faire mieux que ces organismes régionaux », illustre M. Blain.

Le RPCU recommande donc aux parlementaires d'amender le projet de loi n° 130 pour retirer l'article 76.6 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Concernant les autres dispositions du projet de loi n° 130, le RPCU considère qu'elles ouvrent la porte à un meilleur accès aux services en donnant aux conseils d'administration des établissements les moyens qu'ils n'ont jamais eus pour une meilleure gestion des obligations du corps médical. Le RPCU accorde son appui au projet de loi n° 130 et aux objectifs qu'il vise.

### À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des

usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Source : RPCU, 514 436-3744